

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-ER-009**

**séance du 13 avril 2017**

**Concernant la méthodologie pour la définition de la liste rouge des végétations  
de Rhône-Alpes**

Lors de sa séance du 13/04/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a donné un **avis favorable**, à l'utilisation de la méthodologie présentée en séance, pour la définition de la liste rouge des végétations de Rhône-Alpes.

Le CSRPN tient à souligner le caractère novateur de cette liste et salue le travail remarquable accompli par les conservatoires botaniques nationaux alpin et du massif central (CBN).

Le CSRPN invite les conservatoires botaniques nationaux à communiquer sur cette liste rouge notamment au cours des réunions du Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH) et par le biais d'une notice de vulgarisation permettant de faire le lien avec les outils préexistants. Il conviendra cependant de faire état des limites de la méthode et de son caractère perfectible afin d'être vigilant sur les applications futures des résultats obtenus.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

